Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026142_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-142

Le lundi 19 octobre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. FOFANA, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET et Mme METAYER.

Excusés : Mme YVET (pouvoir à M. GUIHEU), Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme LE ROUX), M. LE CUNFF (pouvoir à M. DENIS), M. ARS (pouvoir à M. BOUGET) et M. DUVAL (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 13.10.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES ACQUÊTS »

Rapporteur : **Mme TEBESSI**

Le budget annexe « ZAC des Acquêts » créé en 2010 a permis de réaliser en régie une Zone d'Aménagement Concertée à l'entrée Sud de l'agglomération. Ce projet devait permettre de répondre aux besoins de la commune en matière d'habitat, d'équipements et de commerces dans les conditions notamment définies par le Programme Local de l'Habitat.

Les travaux de viabilisation avaient été lancés en 2012 et avaient permis aux promoteurs et aux particuliers de lancer leurs programmes de constructions dès le début de l'année 2013 (14 ilots avaient été vendus à des promoteurs et 34 lots individuels à des particuliers). La ZAC s'est achevée en 2024 avec la construction d'une chambre funéraire.

L'excédent global de la ZAC aura été de 1 635 180,52 euros. Un montant de 505 474,71 euros a déjà été prélevé entre 2017 et 2020 afin de permettre l'apurement du budget annexe « Opérations d'aménagement ».
L'excédent disponible est donc de 1 129 705,81 euros.

Vu l'article L.211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Vie citoyenne du 1er octobre 2026

Considérant que les écritures comptables se sont achevées en 2024,
Considérant les résultats budgétaires de clôture 2026 du budget « ZAC des Acquêts » définis comme suit :

- résultat reporté de fonctionnement (002) : **1 129 705,81 euros**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026142_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la clôture du budget annexe « ZAC des Acquêts »,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations de reprise de l'excédent comptable d'un montant de 1 129 705,81 euros,
- autorise Monsieur le Maire à valider la déclaration de cessation d'assujétissement à la TVA.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vi

Bruno LESNÉ